



Compte rendu du Conseil Municipal de Vandelévillle Du Mardi 27 Mars 2018

Tous les conseillers étaient présents au conseil sauf M. MAMPEY Jean Denis.

Lecture du procès-verbal du 15/12/2017

A l'unanimité, le conseil valide ce procès-verbal.

Compte de gestion 2017 Commune

Le compte de gestion 2017 commune est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Compte administratif 2017 Commune

Fonctionnement

Dépense : 152 174,25 €

Recettes : 143 937,86 €

Résultat de clôture : - 8236,39 €

Résultat reporté 2016 : 84 794,44 €

Affectation en réserve : - 17 341,31 €

Résultat cumulé au 31/12/2017 : 59 216,74 €

Investissement

Dépense : 34 723,69 €

Recettes : 26 504,84 €

Résultat de clôture : - 8 218,85 €

Résultat reporté 2016 : - 4 393,31 €

Déficit cumulé au 31/12/2017 : - 12 612,16 €

Le conseil décide ensuite de reporter les résultats comme suite :

Déficit d'investissement reporté D001 : - 12 612,16 €

Affectation en réserve 1068 : 7591,16 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 51 625,58 €

Affectation des résultats 2017 commune

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 8 236,39 €
- Un excédent reporté de : 67 453,13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 59 216,74 €
- Un déficit d'investissement de : 12 612,16 €
- Un excédent des restes à réaliser de : 5 021,00 €
Soit un besoin de financement de : 7 591,16 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent 59 216,74 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 7 591,16 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 51 625,58 €

Résultat d'investissement reporté (001) déficit : 12 612,16 €

Budget primitif 2018 Commune

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 207 211,58 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 55 438,72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2018.

Approbation compte de gestion 2017 Eau

Le compte de gestion 2017 eau est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Compte administratif 2017 eau

Fonctionnement

Dépense : 24 633,35 €

Recettes : 29 461,94 €

Résultat de clôture : 4 828,59 €

Résultat reporté 2016 : 37 734,94 €

Résultat cumulé au 31/12/2017 : 42 563,53 €

Investissement

Dépense : 8 585,18 €

Recettes : 10 717,47 €

Résultat de clôture : 2 132,29 €

Résultat reporté 2016 : 19 368,38 €

Résultat cumulé au 31/12/2017 : 21 500,67 €

Le conseil à l'unanimité décide ensuite de reporter les résultats comme suit :

Excédent d'investissement reporté D001 : 42 563,53 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 21 500,67 €

Affectation des résultats 2017 eau

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 4 828,59 €
- Un excédent reporté de : 37 734,94 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 42 563,53 €
- Un déficit d'investissement de : 21 500,67 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
Soit un excédent de financement de : 21 500,67 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent 42 563,53 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) 0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002) 42 563,53 €
Résultat d'investissement reporté (R001) déficit : 21 500,67 €

Budget primitif 2018 eau

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 64 560,53 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 63 077,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2018.

Taux imposition 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux d'imposition des taxes locales.

Eau 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'eau, ils resteront comme suit :

- * 1 euro le m3 d'eau consommé
- * 10.67 € location compteur

Indemnités marquage affouage et sortie affouage

Le conseil à l'unanimité, décide d'attribuer les indemnités accessoires brutes suivantes :

- Mr Grégoire DEVARENNE pour 40h x 9,88 € = 395,20 €
- Mr Jean Denis MAMPEY pour 6h = 59,28 €

Aides Habitats EPCI

A l'unanimité, le conseil après en avoir délibéré :

Financement des opérations :

Pour tous les types de subventions le principe de parité de financement est maintenu, à savoir :

- 10% commune
- 10 % communauté de communes

Montant de la part communale :

FACADES

- Façade (sous critères architecturaux) : **400 € de subvention communale.**
- Façade (sous conditions de revenus) : **400 € de subvention communale.**

TOITURES

- Toiture (sous critères architecturaux): **600 € de subvention communale.**
- Toiture (sous conditions de revenus): **600 € de subvention communale.**

ISOLATION

- Isolation des parois opaques : **500 € de subvention communale.**

Subventions 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour 2018 :

- 250 € à l'ASCA de Vandelévillie
- 150 € à l'Association « Sentiers de la Mirabelle » - Vandelévillie
- 150 € à l'ADMR du Saintois

Adhésion à la convention participation santé

Le maire fait part au conseil de la demande de Mme BAILLIEUX pour l'adhésion à la convention participation santé avec le centre de gestion. Pour cette adhésion, la commune doit verser un minimum de 5 € pour la participation.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de refuser la demande de Mme BAILLIEUX au vu du peu nombre d'heures de travail sur la commune.

Contrat prévoyance maintien de salaire MNT

Suite à la hausse tarifaire des garanties du risque prévoyance, la collectivité accepte le nouveau taux de 1.58 % au lieu de 1.45 % pour les deux risques « Incapacité temporaire de travail » et invalidité et décide de prendre en charge un montant maximum forfaitaire de participation de 9,16 € mensuel.

Contrat employé communal

Monsieur le maire fait part au conseil du départ à la retraite de M. JACQUOT l'employé communal au 31/03/2018. Il propose au conseil de recruter une personne en CDD pour une durée hebdomadaire de 12h pour une durée d'un an. Le contrat sera fait sur la base du SMIC.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour recruter une personne pour 12h par semaine pour une durée d'un an.

Contrat Mme ROGER (Ménage salle communale + mairie)

Suite à l'avis favorable du comité du centre de gestion pour l'augmentation du temps de travail de Mme ROGER, le conseil a délibéré à l'unanimité pour la suppression et modification d'emploi sur le tableau des emplois comme suit :

- Suppression adjoint technique de 2h ménage mairie
- Suppression adjoint technique de 4h ménage salle communale
- Création adjoint technique de 6h ménage salle communale + mairie

Un avenant à son contrat de travail sera également établi pour une durée hebdomadaire de 6h du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Programme action ONF 2018

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le programme des travaux en partie :
 - Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée
Localisation 1.i1 ; 17.i1 ; 2.i1 et 3.i1 pour la somme de 1526,00 € HT
- Refuse les travaux de maintenance suivant :
 - La réfection généralisée de pistes et sommières : localisation 1.i1 ; 10.i1 ; 11.i1 ; 12.i1 ; 13.i1 ; 14.i1 ; 16.j2 ; 3.i1 ; 4.i1 ; 5.i1 ; 7.i1 ; 8.i1 et 9.i1 pistes et Sommières dégradées par l'exploitation des affouages et les travaux d'entretien de route empierrée localisation 21.a pour un montant de 3871,00 €.

Devis Geodatis – Périmètre de sécurité communaux

Monsieur le maire présente au conseil le devis de la société GEODATIS pour la réalisation d'états et plans parcellaires dans le cadre de la procédure de protection du captage d'eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société Géodatis pour un montant HT de 1240,00 €

Cotisation site Internet ADM54

L'ADM 54 propose un service internet premium qui comprend la mise en ligne par l'ADM54, de documents envoyés par la commune, et sous sa responsabilité, exploitables en format Word, Excel, PDF, tels que les comptes rendus du conseil municipal, la présentation retraçant les informations financières essentielles, les mises à jour des informations sur la composition du conseil municipal, les horaires d'ouvertures du secrétariat, des informations sur les associations, des actualités de la commune. L'ADM 54 propose pour cette prestation un tarif de 250 € pour l'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette prestation pour 250 €/an.

Divers

La commune demandera à la CAUE pour être conseiller sur un aménagement éventuel pour la création d'appartement dans les locaux de l'ancienne mairie.